

[OBLIGATIONS LÉGALES] La jurisprudence et les nouvelles responsabilités de l'agent immobilier

1 Jour (7h)
Ajouté le 15/06/2022 - Modifié le 17/10/2024

À partir de 400€ NET

Comprendre l'appréciation par les tribunaux des obligations professionnelles.

Objectifs

- Etude pratique des récentes jurisprudence
- Savoir détecter les nouveaux pièges
- Responsabilité de l'agent immobilier : le point énergétique

Compétences visées

- Identifier, comprendre et maîtriser le devoir d'information et de conseil imposé à l'agent immobilier pour :
 - Informer l'acquéreur de tous les risques que lui fait courir une opération immobilière
 - Eviter de signer un engagement préjudiciable à ses intérêts

Public

Négociateurs ou gestionnaires - Personnel titulaire de la carte professionnelle ou personnel habilité avec attestation d'habilitation loi numéro 70-9 du 02/01/1970 décret numéro 72-678 du 20/07/1972) en fonction de la/les carte(s) détenue(s).

Prérequis : Aucun pré-requis

Accessibilité : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation. Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.

Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Matin

- Introduction de la journée
- Comprendre le système judiciaire français et Européen (30 mn)

[OBLIGATIONS LÉGALES] La jurisprudence et les nouvelles responsabilités de l'agent immobilier

- Les obligations de conseil et d'information d'un point de vue déontologique et l'interprétation jurisprudentielle (1h30)
- Le code de déontologie et le CNTGI - Discipline et sanction (30 mn)
- DPE, diagnostics et jurisprudence (1h)
- Appréhender les discriminations du point de vue jurisprudentiel (2h)

Après-midi

- Focus sur le nouveau DPE (30 mn)
- Cas pratiques et critères jurisprudentiels de la mise en responsabilité, y compris sur les discriminations (compris dans « appréhender les discriminations »)
- Les cas d'indemnisations (30 mn)
- Connaître les recours possibles (30 mn)

Dates & lieux

-  10 avril 2024
-  Laval
- € 400.00
-  13 juin 2024
-  Angers
- € 400.00
-  24 septembre 2024
-  Le Mans
- € 400.00
-  04 novembre 2024
-  Laval
- € 400.00
-  06 novembre 2024
-  St Nazaire
- € 400.00
-  09 avril 2025
-  Laval
- € 420.00

